



Comité Technique Paritaire

27/11/2008

Composition du CTP

Le CTP est composé de 24 membres, 12 représentants du personnel, et 12 de la collectivité, soit 7 conseillers généraux et 5 de l'administration. Au 27 novembre nous ne connaissons toujours pas le nom des conseillers généraux qui siègeront en CTP ! S'intéressent-ils aux conditions de travail du personnel ?

SATEA : réorganisation

Nous comprenons le besoin d'informations transversales, notamment lors d'interventions en mairie. Faut-il pour cela avoir des techniciens polyvalents (assainissement, eau,...) au risque de dévaloriser les métiers exercés ? l'expérience similaire récente à la Drh, où les dysfonctionnements sont permanents, n'est pas là pour nous inciter à l'optimisme.

Vote Cgt : 4 abstentions

Astreintes au barrage du Guily Glaz

Hormis les périodes de crue, jusqu'à présent le personnel n'était astreint que pendant la journée. Dorénavant l'astreinte aura lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre, 24h/24h, à effectif constant, soit quatre personnes, donc une semaine sur quatre, hors congés ou maladie. Il est prévu une astreinte à 5 ou 6, mais comme personne n'est volontaire, ce sera imposé aux prochains embauchés. Etre d'astreinte sur un travail qu'on ne pratique pas habituellement, intervenir seul, sur un ouvrage déjà reconnu comme dangereux : vous seriez volontaire ? Nous avons demandé l'intervention du CHS à propos des conditions de travail sur le barrage.

Vote Cgt : 4 contre

Réforme de la protection juridique des majeurs

Cette réforme fait suite à la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007. Une équipe de 5 personnes est créée, avec deux assistants sociaux, deux conseillers en économie sociale et familiale et un agent de catégorie A (attaché ou CSE ?). Pourquoi le rattachement à la DILE ? Quelle articulation avec les territoires ? Pas de secrétariat prévu. Les quatre collègues ne suffiront probablement pas pour assurer une évaluation et un accompagnement satisfaisant.

Vote Cgt : 4 abstentions

Bilan social

Le bilan social fera l'objet d'une discussion plus approfondie ultérieurement. En attendant éléments nous semblent essentiels :

- l'absence de données concernant les assistants familiaux, notre employeur les considère-t-ils comme des salariés du Conseil général ?
- Le nombre de non-titulaires reste stable, soit 14%. Nous réclamons leur titularisation et l'augmentation du nombre de postes de vacants. Les salariés précaires sont des salariés à part entière, et doivent être considérés comme tels : congés, contrats en temps et en heure, etc ...

Nous réclamons une nouvelle fois la liste des postes numérotés, par service et cadre d'emploi.

Vote Cgt : 4 pour

Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale

Des avancées ont lieu par rapport à 2007 (délai de prévenance,...): Pour les week-end, nous souhaitons que ce soit le même agent qui soit d'astreinte, et non un agent le samedi et un autre le dimanche. Nous demandons une harmonisation des procédures entre les différentes ATD.

Dossier pour information